

Article 43 du Règlement

● (1410)

LA CONSTITUTION

L'ÉCHÉANCE FIXÉE POUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE—
LE RECOURS AUX RÉFÉRENDUMS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Deux libéraux éminents, M. John Turner ancien ministre du cabinet et M^{me} Solange Chaput-Roland, député de l'Assemblée nationale du Québec et ancien membre de la commission Pepin-Robarts ont fait des déclarations pendant la fin de semaine dernière dans lesquelles ils critiquaient l'attitude qu'adopte le premier ministre dans le cadre des pourparlers constitutionnels.

M^{me} Chaput-Roland a accusé le premier ministre de compliquer inutilement la tâche des fédéralistes québécois en tenant à fixer une échéance prématurée pour la réforme constitutionnelle et en menaçant de rapatrier unilatéralement la constitution; ils ont par ailleurs reproché au premier ministre de donner l'impression d'être incapable d'aborder le dossier constitutionnel autrement que par la confrontation. Étant donné ces circonstances, je propose avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre demande au premier ministre de faire une déclaration avant l'ajournement d'été afin de nous dire quelle est la position du gouvernement à l'égard des échéances fixées dans le cadre de la réforme constitutionnelle et aussi ce qu'il pense du recours aux référendums pour modifier la constitution.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LES GARANTIES FINANCIÈRES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. La question du pipe-line de l'Alaska a été étudiée de manière assez approfondie lors d'au moins deux réunions annuelles du comité parlementaire Canada-États-Unis, celles de Calgary et de San-Diego. Or il a été démontré sans équivoque au cours de ces réunions que si la construction, sans garanties, de la partie sud du tronçon canadien du pipe-line servirait peut-être les intérêts immédiats des États-Unis, en permettant d'exporter du gaz, du point de vue canadien, par contre, cette décision serait aussi absurde que de construire un gratte-ciel en commençant par le milieu sans savoir si l'on construira jamais les autres étages. Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre réaffirme la position inébranlable de la majorité de la délégation canadienne aux rencontres canado-américaines, à savoir que la section canadienne du pipe-line de l'Alaska ne sera construite que lorsqu'il y aura des garanties irrévocables que ce pipe-line sera réellement construit en entier.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Quelle rigueur!

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

POÈME SUR UN MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soumettre à notre auguste assemblée une question urgente.

Je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que nous offrions toutes nos excuses à Robert Service et à John Milton pour les licences poétiques que nous nous permettons en proposant à la Chambre le poème épique intitulé «Le p'tit gars dénommé Lloyd» ou «La fermeture du bistrot» que voici:

Une bande de gars faisaient la noce, au bistrot des frères Axworthy.

La bière était fraîche et l'heure avancée mais les rares libéraux hurlaient à la lune de se sentir aussi isolés.

Ils levaient le coude et trichaient la loi, sans mâcher leurs mots discourant

Du poste de chef, du sort fait aux femmes, des bills de financement

Et de toutes ces gâteries qu'achète l'argent.

Le jeune Lochinvar payait la note, en élu de Winnipeg-Fort Garry,

Ce pourquoi maintenant la Régie des alcools

Envers lui est mal disposée.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie!

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—LES MESURES
PROPRES À RÉDUIRE LES EMBOUTEILLAGES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 41 du Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: De l'article 43 du Règlement. Il semble que nous ayons tous besoin de vacances.

Étant donné que l'affluence de voyageurs à l'aéroport international de Toronto a augmenté de 31.8 p. 100 au cours des quatre dernières années, créant de plus en plus souvent des embouteillages parfois intolérables, surtout à l'aérogare n° 1 où il arrive quelquefois que le contrôle des voyageurs prenne plus d'une heure; et étant donné qu'il n'y a pas eu au cours de la même période de travaux importants autres que de décoration, je propose, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Transports de donner suite aux conclusions auxquelles on est déjà arrivé suite aux consultations menées au sujet du rapport SOMPS.